

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Pin'has



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Pin'has

« Car ils vous ont attaqués » : préserver l'homme de la faute

« De Tséfone, la famille du Tséfoni. » (26, 15)

Le Maguid de Zolojitz (Brith Avraham) explique ce verset de manière allusive à partir de ce que le Baal Hatourim rapporte : "Deux occurrences (dans tout le Tanakh) du mot *Tséfoni* : 1) Ici : « De Tséfone, la famille du Tséfoni » ; 2) Dans le verset : « Et le Tséfoni, je l'éloignerai de vous » (Yoël 2, 20)" :

« On peut y voir un sens allusif, suivant l'enseignement de 'Haza'1 (Souca 52a) selon lequel le *Tséfoni* mentionné dans ce verset [« Et le Tséfoni, je l'éloignerai de vous » (Yoël 2, 20)] fait référence au Yetser Hara qui se tient "Tsafoune" (caché ; n.d.t) dans le cœur de l'homme. Dès lors, on peut également expliquer le mot *Tséfoni* de notre verset [« De Tséfone, la famille du Tséfoni »] comme ayant un rapport avec le Yetser Hara :

La Torah vient ici nous mettre en garde d'à quel point il convient de s'éloigner du mal et de fuir la faute. Car celui qui écoute son Yetser Hara et suit le "Tséfone" risque de tomber dans ses filets et de fauter davantage, comme l'enseignent nos Sages (Avot 4, 2) : "Une faute entraîne une autre". Et il verra s'accomplir à son sujet ל"ח les termes de la fin du verset : « la famille du Tséfoni » (à savoir qu'il fera lui-même partie de la famille du Yetser Hara ; n.d.t). »

Dans les ouvrages de 'Hassidoute, on explique que le Yetser Hara est surnommé "Tséfoni" parce que l'essentiel de la force du Yetser Hara se manifeste lorsqu'il se "dissimule" en faisant semblant d'être "l'ami" de l'homme et en lui faisant croire que tout son but est de lui procurer bonheur et jouissance. Il le trompe ainsi en lui faisant passer le mal pour le bien et le bien pour le mal. Mais en réalité, l'homme n'a pas de plus grand ennemi que lui !

Une attention extrême est cependant exigée afin d'échapper à ce "Tséfoni". Certains commentent dans ce sens le verset (Téhilim 17, 8) : « Garde-moi comme la prunelle de l'œil » :

Habituellement, celui qui désire manifester sa proximité à quelqu'un, comme un père à son fils, l'enlace de tout son corps. Cela concerne le corps dans son ensemble. Néanmoins, en aucun cas il ne touchera à l'intérieur de l'œil, car à cet endroit, le contact ne fait que nuire et souffrir. C'est ce que signifie le verset cité ci-dessus : nous demandons au Créateur : "Garde-moi" du Yetser au point que je ressente chaque contact ou proximité avec lui comme si l'on m'avait touché "dans la prunelle de l'œil" : il n'y a dans ce contact ni "affection" ni "proximité", mais seulement une véritable tromperie !

Le Pné Ména'hem, lui aussi, rapporta une parabole illustrant ce sujet :

Un souriceau commençait tout juste à faire ses premiers pas, et il désira aller se promener un peu. Sa mère le mit en garde : « Tu as la permission, mais méfie-toi seulement de notre pire ennemi qui ne cherche qu'à nous avaler vivants ! »

Le souriceau se mit en route. Presque immédiatement, il revint terrorisé en racontant qu'il avait vu une "créature" étrange qui lui avait fait peur. Sa mère lui demanda à quoi ressemblait cette créature, et il répondit qu'il avait vu un être vivant marcher sur deux pattes.

« Cet être vivant s'appelle un homme, lui expliqua-t-elle, et tu n'as pas grand-chose à craindre de lui. Car même s'il ne nous aime pas, il ne nous déteste pas outre-mesure, et il n'a pas tellement le temps de nous poursuivre ! »

Le souriceau sortit à nouveau, et comme la première fois, il revint en toute hâte à la maison en décrivant à sa mère l'image d'une autre créature.

« C'est un lion, lui expliqua-t-elle encore, c'est le roi des animaux ! Néanmoins, son intérêt ne se porte pas particulièrement sur les souris ! »

Ce manège recommença plusieurs fois avec le tigre, le loup et d'autres prédateurs plus effrayants les uns que les autres.

Après un certain temps, le souriceau arriva et, tout joyeux, il raconta à sa mère : « J'ai rencontré un bon ami qui voulait jouer avec moi !

-Et comment est cet ami ? », demanda-t-elle.

Il lui décrivit un animal bas de taille, enveloppé d'une sorte de fourrure sur le col qui lui donnait une allure respectueuse.

Saisie de frayeur, sa mère s'écria : « Oui, c'est lui ! Ce ne peut être qu'un chat... **Fuis-le comme on fuit le feu. C'est lui le plus grand ennemi au monde de toute notre espèce !** »

C'est ce qu'exprime le verset (Téhilim 10, 10) : 'דָּבָהּ לִשְׁחָ וְנִפְלָ בְּעִצְמוֹתָיו חֵיל בְּאֵימִים' [« *Contrit, courbé, et une armée de malheureux est tombée dans ses (bras) puissants* »] : **le Yetser Hara apparaît comme un être contrit qui avance, courbé, mais nombreux sont ceux qui tombent dans ses filets.**

Rabbi Yé'hïel Mikhal de Zeltchov commenta également à ce sujet le verset de notre Paracha : « *Pour Yetser, la famille des Yétseri ; pour Chïlem, la famille des Chïlemi* » (26, 46) : La Torah vient suggérer que, dans le domaine de la morale, celui qui désire suivre son **Yetser Hara** (que D. préserve), on lui ouvre les portes et on lui adjoint même une aide et des "**familles**" grâce auxquelles il pourra agir à sa guise pour aller dans le mauvais chemin. En revanche, celui qui veut "**Léachlim**" (*Chïlem* : parfaire) son âme et suivre, avec intégrité, les voies du service d'Hachem,

on lui viendra en aide en lui associant de nombreuses "**familles**" qui l'aideront à atteindre la perfection spirituelle.

L'Admour de Santz (actuel) raconte qu'un Ba'hour de sa communauté devait se rendre une fois à l'étranger. Or, on sait quelle difficulté il y a à garder ses yeux de toute vision indécente lorsque l'on se trouve à l'aéroport, rempli de monde, et que l'on doit y passer un long moment. Or, ce Ba'hour avait une grande crainte du Ciel, c'est pourquoi il fit une proposition, pouvant paraître incongrue, à l'un des voyageurs qui se trouvait là : il lui offrit vingt dollars à condition qu'il lui serve d'yeux, à savoir que lui-même fermerait les siens et s'appuierait sur son accompagnateur pour qu'il le conduise à la rampe d'embarquement de l'avion. Le passager réfléchit et accepta. Quelques instants seulement plus tard, une petite voiture électrique servant à transporter les personnes à mobilité réduite passa près d'eux. Le chauffeur, pensant que le Ba'hour était aveugle ע"ל, les interpella et les invita à monter. Il les mena ainsi plus rapidement encore à l'intérieur de l'avion ! Quelle merveilleuse démonstration de la manière dont le Saint-Béni-Soit-Il aide ceux qui choisissent d'agir convenablement !

Comment un homme peut-il arriver à surmonter son Yetser Hara et mériter ainsi de vivre ? **Il devra enraciner en lui-même un sentiment de haine envers le Yetser Hara et entretenir un véritable dégoût de toutes ses tentations détestables et abominables.** L'utilité de cette conduite est double : elle constitue une expiation et une réparation pour le passé, et une protection et un bouclier contre les attaques du Yetser pour l'avenir, comme le développe le Or Ha'Haïm à propos du verset : « *Attaque les Midianites* » (25, 17) :

Une question se pose, en effet : pourquoi cet ordre se trouve-t-il dans notre Paracha ? Il semblerait plutôt que sa place soit plus loin, dans la Parachat Matot où les Bné Israël reçurent l'ordre de mener la guerre sainte contre Midian.

A vrai dire, explique-t-il, la Torah désire par les termes : « *Attaque les Midianites* », ordonner aux Bné Israël d'entretenir la haine à leur égard, et non de leur faire la guerre, de les frapper et de les anéantir. **Cette attitude représente une partie de la réparation nécessaire au repentir.** Elle est une recette miraculeuse pour quiconque désire la vie, car elle lui permettra d'éloigner de lui le désir de la faute. Ainsi, il ne retombera plus dans ses filets et expiera ses écarts passés.

Pour reprendre les propres mots du Or Ha'Haim :

« L'intention (dans ce verset) est **d'anticiper la haine envers ceux qui les avaient fait fauter**, et également de prendre en abomination le (côté) doux et suave qui avait émané d'eux et les avait entraînés à mal agir. **Et en entretenant cette pensée, l'envie de la faute s'éloignera d'eux** et leur deviendra étrangère, car sur le passé, ils haïront (à présent) la cause (de leur faute) et **une nature** (d'essence) **Divine naîtra en eux.** Cette conduite est une recette miraculeuse pour celui qui désire la vie. Et grâce à elle, la faute passée sera expiée. C'est le sens du verset placé ici : « *Attaque les Midianites* », à savoir, considère-les comme des persécuteurs et des ennemis détestables, de même que tout ce qui s'y rapporte. Le but est de détruire tout intérêt les concernant, et ce, en compensation du désir qui aurait pu exister à leur égard. **Cette attitude fait partie de la réparation** (nécessaire au) **repentir. Et le verset emploie la formule "Attaque", qui est un présent de continuation, pour suggérer de renforcer cette haine au point qu'elle devienne comme une** (seconde) **nature agressive à leur égard.** »

Simultanément, **il renforcera en lui les sentiments de désir et d'amour pour Hachem, de joie et de plaisir dans l'accomplissement de Ses commandements.** On voit d'ailleurs dans notre Paracha que **la Torah fait l'éloge de ceux qui chérissent les Mitsvot.** En effet, à propos des filles de Tsélof'had, il est écrit : « *Les filles de Tsélof'had, fils de 'Héfer, fils de Guil'ad, fils de Makhir, fils*

de Ménaché, fils de Yossef » (27, 1), et Rachi de poser la question : pourquoi préciser « *fils de Yossef* », après avoir mentionné qu'il faisait partie de la tribu de Ménaché ? On sait parfaitement que Ménaché est le fils de Yossef ! Et de répondre : "C'est pour te dire que Yossef chérit la terre d'Israël, et que ses descendantes chérissent la terre d'Israël, comme il est dit : « *Donne-nous un héritage* » (verset 4)."

Le commentaire que fait Rav Ovadia Bartenoura, à ce sujet, de la Michna (Avot 4, 2) : "Le salaire d'une Mitsva est une Mitsva" est extraordinaire. En voici le contenu : « **Car toute la jouissance et le plaisir qu'un homme a lors de l'accomplissement d'une Mitsva lui sont comptés comme une Mitsva en soi. Et il reçoit une récompense sur la Mitsva qu'il a accomplie et également sur le plaisir qu'il a eu à l'accomplir.** »

Rav Avraham Malakh, fin orateur Toranique, raconta un jour l'histoire suivante :

Une colombe était née malheureusement sans aile. Elle vivait le cœur brisé et misérable car toutes ses amies volaient à leur guise, se rendant partout, alors qu'elle se déplaçait à grand peine, à petits pas, comme une vieillarde.

Ses amies et ses proches volaient, durant toute la journée, dans toutes les directions, "contemplaient le monde" de leurs propres yeux, les mers et les rivières, les montagnes et les collines, les paysages magnifiques... Et le soir venu, elles se rassemblaient et discutaient de tout ce qui avait rassasié leur regard durant la journée. La malheureuse se tenait à l'écart, se lamentant sur son triste sort, tout en les écoutant décrire les merveilles du monde. N'ayant plus la force de supporter cette souffrance, elle s'isola et, d'une voix déchirée par les pleurs, elle cria vers son Créateur : « Père qui est dans les cieux, jusqu'à quand ? N'est-ce donc pas suffisant que je reste seule toute la journée, prisonnière, sans amies, parce que toutes volent à travers le monde ? Dois-je en plus subir la peine d'écouter tout ce que je "perds" chaque jour

? Je n'ai plus la force de supporter une telle souffrance ! » De fait, D. entendit sa prière. La colombe alla dormir et lorsqu'elle se leva le matin deux grandes ailes magnifiques lui avaient poussées de chaque côté, comme toutes les amies de son âge. Cependant, n'étant pas habituée à voler, elle ignorait que ces espèces de "montagnes" qui avaient surgi de son corps étaient les ailes dont elle avait tant pleuré l'absence. Elle persista donc à marcher sur ses petites pattes, sans chercher le moins du monde à s'élever dans les airs. Par conséquent, elle ressentit en marchant une lourdeur extrême (due au poids des ailes). Elle leva donc son regard vers les cieux et, sur un ton de lamentation, elle s'écria : « Père qui est dans les cieux, n'est-il pas suffisant que je sois née avec ce défaut qui m'empêche de voler comme toutes mes amies ? Faut-il en plus, que soit décidé à mon égard un décret aussi dur et terrible que celui de porter un fardeau tellement lourd ? Que va-t-il advenir de moi ? Même le peu que je parvenais encore à faire, en me déplaçant d'un endroit à un autre, même ça, je devrais le perdre ? Quel sera donc mon triste sort ? »

Une voix sortit alors du Ciel et lui dit :
« Ma fille, ma chère fille, ce n'est pas un poids, ni un fardeau que nous t'avons donné, ce sont les ailes extraordinaires que tu as tellement désirées... Déploie l'aile droite, puis l'aile gauche, élance-toi de toutes tes forces et va parcourir le grand monde. Mets-y toute ta joie, prends ton envol, et parviens ainsi à des sommets de plus en plus élevés ! De ces ailes, qui sont à tes yeux comme un poids et une punition ַׁלְּ, tu ne retireras au contraire que des bienfaits, un véritable Gan Eden dans ce monde ! »

Cela concerne aussi chacun d'entre nous, Avrekh, Ba'hour ou tout juif. Il nous semble parfois qu'un immense fardeau pèse sur nous, qu'il nous est interdit d'aller à un certain endroit, de regarder certaines choses, d'avoir certaines pensées. Il nous semble que nous ne pouvons faire qu'une chose : rester assis à notre place, comme une forme inerte..., étudier..., prier... !

Mais en vérité, **une voix céleste descend du Ciel et proclame : « Mon fils, mon fils bien-aimé, on ne t'a donné ni poids ni fardeau, mais les ailes merveilleuses que tu désires tellement !** Ouvre les yeux et vois quel Gan Eden on t'a offert. Il n'y a d'homme véritablement libre que celui qui étudie la Torah (Avot 6, 2). Mais quoi ? Il te semble être lourd, ligoté et emprisonné ? Si seulement tu commençais à étudier, tu y trouverais un goût extraordinaire et suave. Si seulement tu préservais tes yeux de contempler ce qui est défendu, tu percevrais en toi-même une émanation Divine étonnante. Une joie indicible s'emparerait de toi, jusqu'à te faire te sentir comme un oiseau libre qui s'élève de plus en plus haut. Avec tout ce qui t'apparaît comme un fardeau, **tu pourrais te hisser à des niveaux très élevés. Ces "bonnes actions" que tes yeux voient comme un poids et une punition ַׁלְּ, sont en réalité des "ailes magnifiques" qui peuvent te permettre de goûter au Gan Eden dans ce monde et n'en retirer que des bienfaits. »**

« Il est légitime qu'il prenne sa récompense » : ceux qui essuient l'affront sans répondre

« C'est pourquoi parle en disant : "Voici que Je lui donne Mon alliance de paix." » (25, 12)

"Le Saint-Béni-Soit-Il dit : Il est légitime qu'il prenne sa récompense" (Midrach Rabba 21, 1)

Le 'Hatam Sofer explique ce Midrach de la manière suivante :

Il est écrit (Iyov 41, 3) : « *Qui m'a précédé pour que Je le rétribue* », et le Midrach (Vaykra Rabba 27, 2) de commenter qu'au sens strict de la justice, le Créateur n'a aucune obligation de rétribuer un salaire pour l'accomplissement des Mitsvot. "Car qui circoncit son fils avant que Je lui donne un fils, qui fait un parapet (Mitsva du Maaké) avant que Je lui donne un toit, qui fixe une Mézouza avant que Je lui donne une maison, qui construit une Souca avant que Je lui donne un endroit, qui achète un Loulav avant que Je lui donne de l'argent, qui fait des Tsitsit avant que Je lui donne un Talith ?"

Cependant, lorsqu'un homme subit un affront et ne répond pas, **tout se passe, si l'on peut dire, comme si c'était l'homme qui précédait Hachem** et qu'entre-temps, le Créateur ne lui avait encore rien donné avant son silence. Car avant qu'il se retienne de répliquer, cet homme n'a reçu que la "douche froide" que son prochain a déversé sur lui en l'humiliant (...). Et ici, au sujet de Pin'has Ben Eléazar, qui prit sur lui de s'abstenir de répliquer alors que toutes les tribus médisaient de lui (Cf. Rachi), et qui choisit alors de faire partie de "ceux qu'on humilie et qui ne répliquent pas", Hachem proclama donc que "Pin'has vienne prendre le salaire qui lui revient **de plein droit**". Car ce salaire n'était pas (comme en général) "Lifnim Mi Chourate Hadine" (accordé bien que ce ne soit pas obligé). Ce salaire, au contraire, lui était dû **légitimement**, puisque (selon les paroles du Midrach) le Créateur déclare explicitement : « *Qui m'a précédé pour que Je le rétribue* », ce qui implique qu'Hachem est **tenu** de rétribuer celui qui (si l'on peut dire) l'a précédé.

Le 'Hatam Sofer (à un autre endroit) rapporte à ce sujet quelque chose de terrible :

Moché Rabbénou reçut un nombre d'années de vie de cent vingt ans. Et Celui qui est la cause de toutes les causes fit en sorte que les Bné Israël s'attardent dans le désert durant quarante ans. Au terme de ces années, Moché désira entrer en Eretz Israël, mais le Saint-Béni-Soit-Il lui répondit : « *Assez ! Ne continue plus à me parler de cela* » (Dévarim 3, 26), car le nombre des années de ta vie est arrivé à expiration. Cependant, Moché avança alors un argument :

La Guemara ('Haguiga 5a) enseigne que lorsqu'un homme meurt avant son heure, le Saint-Béni-Soit-Il rajoute les années qu'il lui restait à vivre à un Talmid 'Hakham qui "passe" sur les affronts qu'on lui a faits. Dès lors, comme il fut décrété que toute la génération du désert meure avant son temps, pourquoi ne lui donnerait-on pas les années qui leur restaient à vivre ? Et c'est le sens de la prière de Moché : « *De grâce, je la franchirai et je verrai la bonne terre.* » (Idem, verset 25)

Néanmoins, le Saint-Béni-Soit-Il lui répondit que puisqu'il avait répliqué aux Bné Israël (au sujet des eaux de Mériba ; n.d.t) : « *Ecoutez-bien, rebelles* » (20, 10), il ne méritait pas de recevoir ces années. **Seul Pin'has les recevrait parce qu'il avait supporté des affronts**, comme 'Haza'l nous l'enseigne : « Les tribus l'humiliaient (en disant) : "Regardez ce fils de Poti, le fils de celui dont le père de sa mère a engraisé des veaux destinés à l'idolâtrie." (rapporté dans Rachi verset 11) **Et en effet, Pin'has mérita de recevoir toutes les années de la génération du désert qui mourut avant terme, et il devint le prophète Eliaou, qui vit éternellement.**

C'est sur le même principe que le 'Hida explique ce qui est rapporté dans la Michna (Avot 1, 17) : "Chimone, son fils, dit : 'Toute ma vie, j'ai grandi parmi les Sages et je n'ai rien trouvé de mieux pour le corps que le silence'" :

« Rabbénou Ovadia (Bartenoura) explique qu'il s'agit de **celui qui subit un affront et garde le silence**. On peut, explique le 'Hida, étendre le sujet au fait que, selon l'explication du Ramak, **il n'existe pas, parmi toutes les mortifications et les jeûnes, une chose qui améliore l'âme et expie les fautes, comme subir un affront en se taisant et en pardonnant**. Car il n'existe pas, dans le monde, de juste qui ne faute jamais, et pour qu'il y en ait, il faudrait qu'il subisse plusieurs mortifications et de nombreux jeûnes, ou accepte sur lui des souffrances, la pauvreté, des maladies ou autres épreuves, dont chacune d'entre elles est plus amère que la mort. **Alors que celui qui passe sur l'affront, continue à manger, à boire et à gagner sa vie normalement, et ses fautes sont expiées** (...). C'est le sens de la Michna : "Je n'ai rien trouvé de mieux **pour le corps** que le silence", précisément **pour le corps**. Car grâce au silence au moment de l'affront, l'homme n'aura pas besoin de souffrances physiques, de pertes financières ou de mortifications. **Il n'y a pas mieux que le silence, puisqu'il est bon pour le corps, qui mange et boit, demeure en bonne santé, et grâce auquel l'homme obtient le pardon de ses fautes.**